

Le soussigné, Agent d'affaires de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, à la Cour du Brésil; a l'honneur de s'adresser à Son Excellence, Monseigneur José Bonifácio d'Andrade et Silva, Ministre et Secrétaire d'Etat pour les Départements de l'Intérieur et des Affaires Etrangères, et de Lui transmettre la réclamation ci-incluse à laquelle sont jointes deux pièces justificatives, laquelle lui fut présentée par le Sieur, Maximilien Müller, marchand tailleur établi en cette Capitale et sujet Autrichien: — Son Excellence sera par sa tenue, que le réclamant se plaint non seulement, d'une faute, pour une dette dont il ne reconnoît point la validité, mais encore de ce qu'il a été procédé à cette faute sans que les formes prescrites par la loi, telles que la citation n'aient été remplis; et d'une maniere, qui paraît,

Si

— Son Excellence, Monseigneur José Bonifácio d'Andrade &c &c

Si les faits sont exacts, démontrer de la part du demandeur, un désir de nuire plutôt que celui de reconvoquer la valeur d'une créance légitime.

Le sous-signé se plait d'ajouter plus que le gouvernement donnera les ordres nécessaires pour qu'une investigation du fait, par l'autorité compétente au lieu, qui il ne peut échapper à la haute prééminence de Son Excellence, qui une stricte administration de la justice et une protection éclairée des étrangers qui s'établissent, sont les moyens les plus sûrs d'encourager l'industrie et la colonisation.

Il saisit avec empressement cette nouvelle occasion d'offrir à Son Excellence l'assurance sincère de sa plus haute considération.

Nio-de-Janeiro le 8 Mars 1823.

Le Marquis de Maranhão